

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ÉTAPE 1 DU PROCESSUS

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-U53-100
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-U53 – MODIFICATION AU PLAN
DE ZONAGE ET GRILLES DES USAGES ET DES NORMES POUR LES ZONES HB-624, HC-
203, HC-625, HT-210 ET VC-321**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 21 mai 2024, le conseil a adopté le premier projet de règlement suivant :
 - Règlement numéro 2024-U53-100 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 – Modification au plan de zonage et grilles des usages et des normes pour les zones Hb-624, Hc-203, Hc-625, Ht-210 et Vc-321.

Objet du règlement

2. Ce projet de règlement vise à :
 - Réduire la marge de recul latérale d'un terrain pour la catégorie d'usage d'habitation unifamiliale (h1) de type jumelé dans la zone Hb-624;
 - Augmenter le nombre maximum de logements par bâtiment pour la catégorie d'usage d'habitation multifamiliale (h3) de type isolé dans la zone Hc-203;
 - Augmenter le nombre maximum de logements par bâtiment et la hauteur maximale du bâtiment pour la catégorie d'usage d'habitation multifamiliale (h3) de type isolé dans la zone Hc-625;
 - Remplacer la zone à vocation résidentielle touristique Ht-210 par la zone à vocation résidentielle de faible densité Ha-210;
 - Augmenter la largeur, la profondeur et la superficie minimale d'un terrain pour la catégorie d'usage habitation unifamiliale (h1) dans la zone Ha-210;
 - Interdire les catégories d'usages résidentielles habitation bifamiliale et trifamiliale (h2) et habitation en commun (h4), et d'usage commerciale commerce d'hébergement (c13) avec les usages spécifiquement permis et dispositions particulières qui s'y rattachent dans la zone Ha-210;
 - Augmenter la superficie minimale d'un terrain pour la catégorie d'usage d'habitation unifamiliale (h1) de type isolé dans la zone Vc-321.

Modalité pour l'assemblée publique de consultation

3. Conformément à la résolution adoptée par le conseil municipal lors de la séance du 21 mai 2024, ce premier projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation.
4. Au cours de cette assemblée, le maire ou un autre membre du conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
5. L'assemblée publique de consultation se tiendra le 6 juin 2024 à 18 heures dans la salle Georges-Vanier située à l'hôtel de ville au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Approbation référendaire

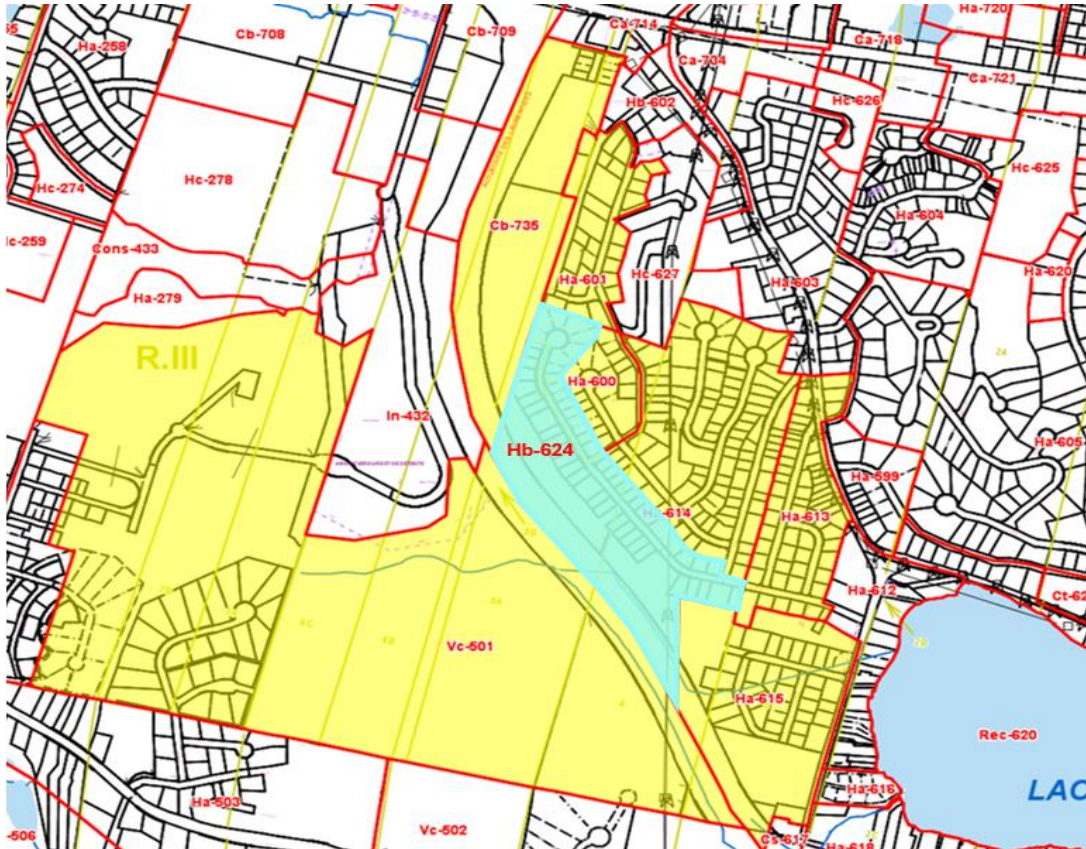
6. Ce premier projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Zones concernées

7. Les zones concernées par ce premier projet de règlement sont les zones suivantes et elles sont délimitées par les voies de circulation ou les lots suivants, tous du cadastre du Québec :

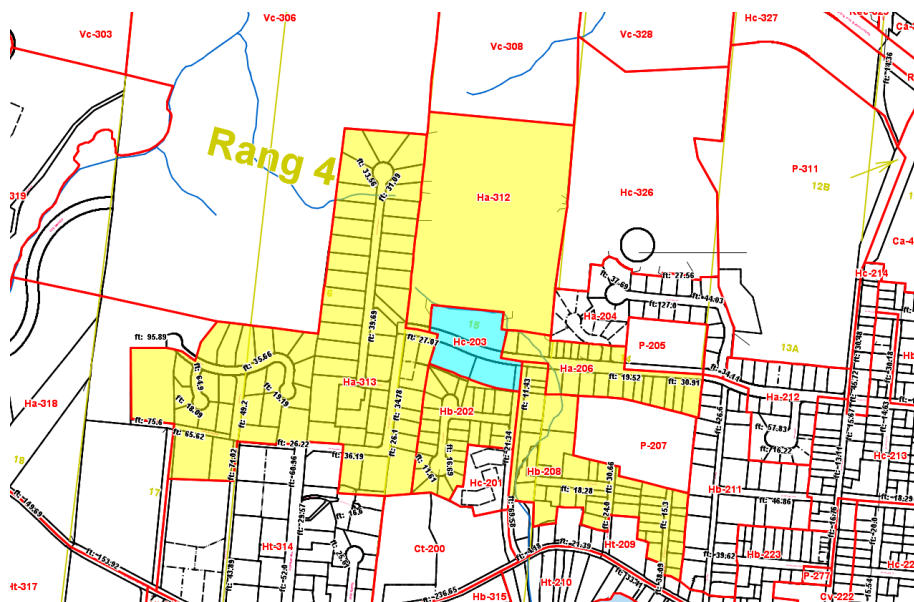
a) Hb-624

- Au nord : Lots 5 745 798, 5 745 802, 5 745 833 et 5 745 780;
- Au sud : autoroute 15 (lot 5 748 254), lot 5 745 896;
- À l'est : Lots 5 745 897, 5 745 907, 5 745 863, 5 745 857, 5 748 028, 5 745 858, 5 745 816, 5 745 823, 5 745 831, 5 745 820, 5 745 819, 5 748 364, 5 745 818, 5 748 033, 5 745 800, 5 748 032, 5 748 038, 5 748 037 et 5 748 042, rue Beauregard (lot 5 748 132), rue des Pinsons (lot 5 748 121), rue des Merles (lot 5 745 830);
- À l'ouest : Lot 5 748 124, autoroute 15 (lot 5 748 254).



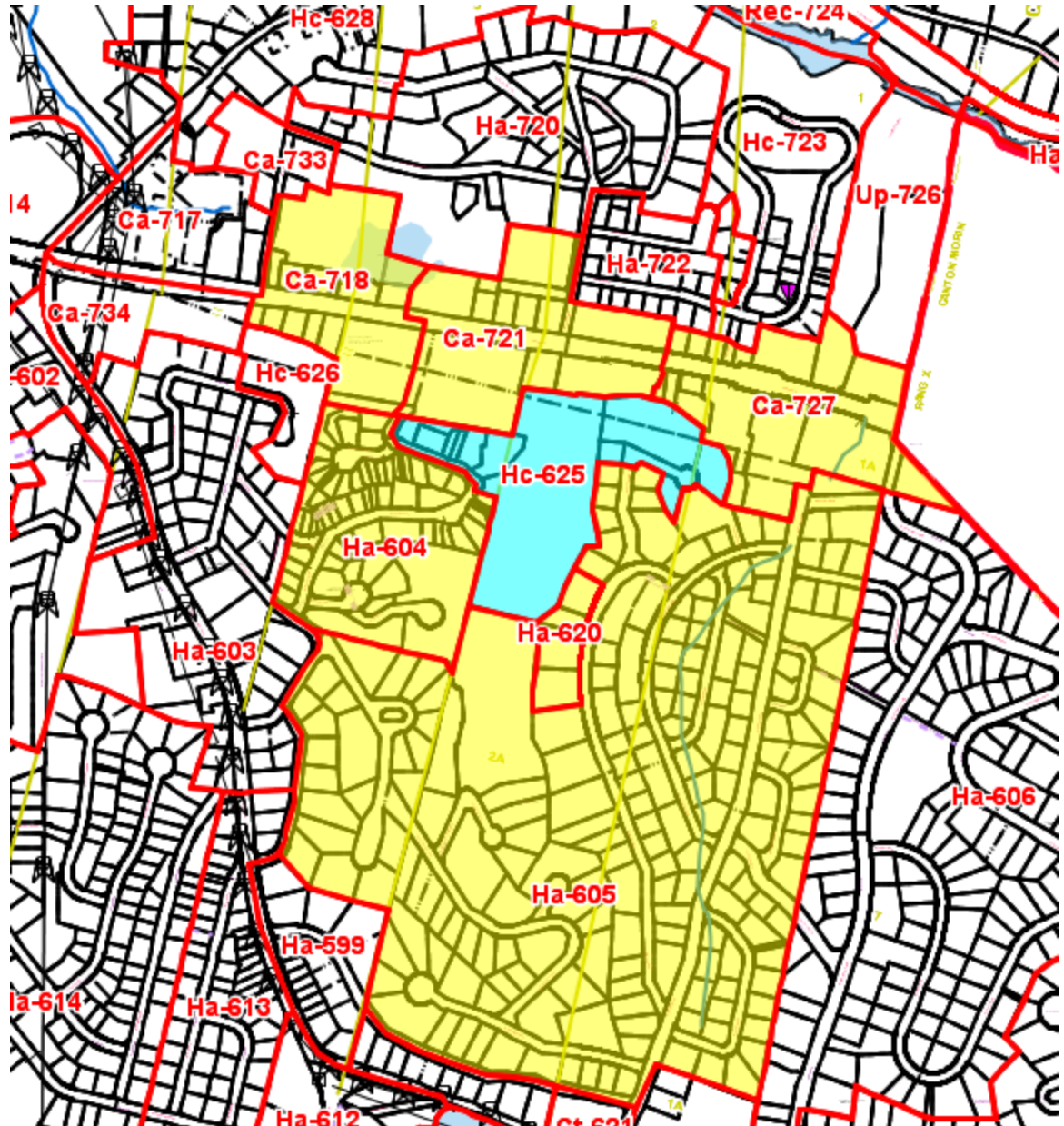
b) Hc-203

- Au nord : Lot 5 581 594;
- Au sud : Lot 5 581 032, 5 581 027, rue Dazé (lot 5 581 934)
- À l'est : Lots 5 581 594, 5 581 070, rue Godon Ouest (lot 5 582 076), rue Dazé (lot 5 581 934)
- À l'ouest : Lots 5 580 976 et 5 581 594, rue Godon Ouest (lot 5 582 076)



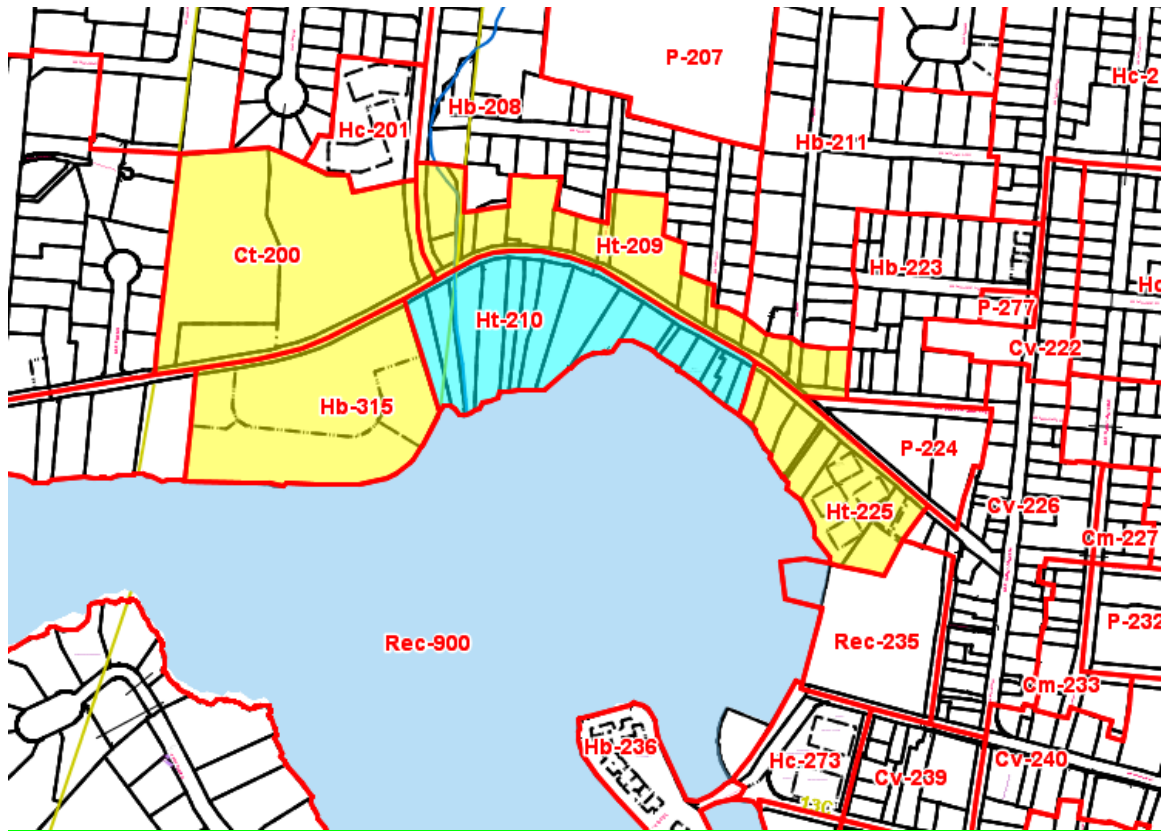
c) Hc-625

- Au nord : Lots 6 515 166, 5 746 170, 5 582 153, 5 581 652, 5 581 653, 5 582 159, 5 581 645 et 5 581 651;
- Au sud : Lot 5 746 398;
- À l'est : Lots 6 328 347, 5 746 187, 5 746 178, 5 746 177, 5 746 181, 5 746 179, 5 746 174, 5 746 175 5 746 176, 5 746 474, 5 746 435, 5 746 434, montée Rosa (lot 6 561 010);
- À l'ouest : Lots 5 746 375, 5 746 160, 5 746 162, 5 746 163, 5 746 164, 5 746 165, rue du Muguet (lots 5 748 225, 6 515 167 et 6 515 166).



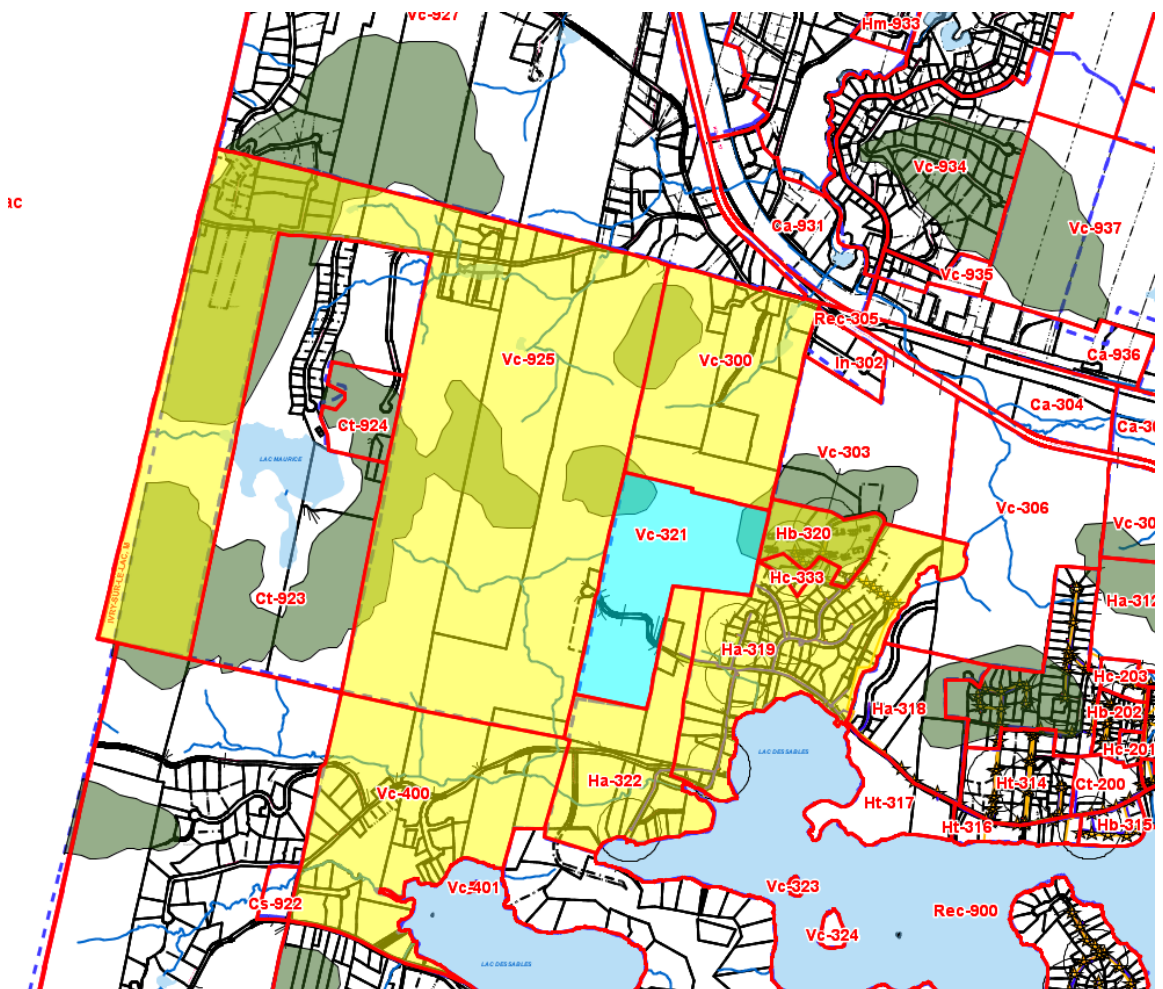
d) Ht-210

- Au nord : chemin Tour-du-Lac (lot 5 582 038 et 5 582 039);
- Au sud : Lac-des-Sables;
- À l'est : Lot 5 581 201 et chemin Tour-du-Lac (lot 5 582 039);
- À l'ouest : chemin Tour-du-Lac (lot 5 582 038) et lots 5 581 877



e) Vc-321

- Au nord : Lot 5 581 558;
- Au sud : Lot 5 581 558;
- À l'est : Lots 5 581 757, 5 581 147, 5 581 158, 5 581 558, 5 581 480, 5 582 225, 6 424 537 et 5 581 771 et le chemin du Golf (lot 5 582 075);
- À l'ouest : Lots 5 581 525, 5 581 536, 5 582 008 et 5 581 114



Documents à être consultés

8. Le premier projet de règlement est disponible pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 21 mai 2024 - Ville) »

(<https://vsadm.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/>) ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

9. Une présentation détaillée du projet concernant le présent avis sera disponible pour consultation, avant la tenue de de l'assemblée de consultation publique, sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance (séance du 21 mai 2024) » (<https://vsadm.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/>) ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 29 mai 2024.

Anny Després, greffière adjointe